



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 79 du 4 octobre 2024**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

#### **AVIS**

de concours sur titres pour le recrutement en 2025 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 01 octobre 2024

## AVIS de concours sur titres pour le recrutement en 2025 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 01 octobre 2024

NOR A R M E 2 4 0 1 7 0 7 V

---

Référence(s) :

- Code de la défense ;
- Décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 modifié, fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;
- Arrêté du 27 juin 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;
- Décision du 6 septembre 2024 portant délégation de signature (direction centrale du service de santé des armées).

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Avis du 20 février 2023 de concours sur titres pour le recrutement en 2023 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [511-0](#).

Référence de publication :

---

### 1. GÉNÉRALITÉS.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2007 fixant **les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées**, un concours sur titres est ouvert pour le recrutement en 2025 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Le service de santé des armées, fixera ultérieurement par un arrêté le nombre de places offertes à ce recrutement.

Les inscriptions s'effectuent par internet du 2 juin 2025, à partir de 12 heures, au 31 juillet 2025, 12 heures, heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours à l'adresse suivante :

<https://admissio.defense.gouv.fr>

La candidate ou le candidat utilise sa connexion personnelle ou un poste internet en libre-service (type ALCAZAR). En raison des mesures de sécurité propres au ministère des armées, cette inscription ne doit pas être effectuée à partir d'un poste équipé internet sur le poste de travail (ISPT).

L'adresse mail utilisée doit être une adresse personnelle.

La candidate ou le candidat téléverse les pièces justificatives requises sur la plateforme des concours à l'adresse internet susmentionnée, au plus tard le 31 juillet 2025, date de clôture des inscriptions, avant 12h00, heure de Paris.

Le téléversement des pièces jointes est proposé en toute fin d'inscription. Les candidates et les candidats peuvent terminer leur inscription sans verser ces pièces immédiatement et revenir sur le dossier en se reconnectant sur leur espace personnel jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Les candidates et les candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier directement via leur espace personnel.

Toute modification sur le site d'inscription en ligne doit faire l'objet d'une nouvelle validation. A l'issue de la dernière validation réalisée, la candidate ou le candidat reçoit alors un nouveau courriel rappelant la date et l'heure d'enregistrement de la dernière modification qui est considéré comme seul document opposable.

Les candidates et les candidats qui n'ont pas la possibilité de candidater en ligne peuvent demander un dossier papier d'inscription par courriel (à l'adresse suivante : [dagrh-ssa-brec-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dagrh-ssa-brec-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr)) ou par voie postale, jusqu'au 21 juillet 2025, le cachet de la poste faisant foi, auprès du département « accompagnement et gestion des ressources humaines » du service de santé des armées – bureau recrutement/ section concours, Base aérienne 705 Tulasne, RD 910, 37076 Tours Cedex 02.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, les candidates et les candidats l'envoient avec les pièces justificatives, par voie postale, au plus tard le 31 juillet 2025, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, au DAGRH, à l'adresse susmentionnée.

Aucune demande d'inscription hors-délais (cachet de la poste postérieur au 31 juillet 2025 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet), incomplète ou non conforme aux présentes dispositions ne sera prise en compte.

L'administration décline toute responsabilité quant aux dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis à l'adresse ci-dessus.

Les résultats seront diffusés sur la plateforme des concours Admissio (rubrique « Annexes »).

## **2. ABROGATION**

L'avis du 20 février 2023 de concours sur titres pour le recrutement en 2023 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées est abrogé.

## **3. PUBLICATION**

Le présent avis fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,  
chargé des fonctions de sous-directeur « études et politiques des ressources humaines »  
du service de santé des armées,*

Frédéric HONORÉ.